
UCL

**Université
catholique
de Louvain**

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de
communication (ESPO)

École de communication (COMU)

L'interaction entre communication publique et communication politique

Analyse de la situation à la Ville de Namur sous la législature actuelle
(2012-2018)

ANNEXES

Mémoire réalisé par

Emilie VAN LIERDE

Promoteur

Jacques MOISSE

Année académique 2016 – 2017

**Master 60 en information et communication, finalité communication d'organisation et
relations publiques**

Table des annexes

Annexe 1 – Charte éditoriale de la Ville de Namur (juin 2016).....	3
Annexe 2 – Questions posées à Benoit Demazy	7
Annexe 3 – Questions posées aux mandataires	9
Annexe 4 - Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation	11
Annexe 5 – Missions permanentes du SIC	12
Annexe 6 – Examen de la Charte éditoriale de la Ville de Namur.....	14
Annexe 7 – Editorial du <i>Namur Magazine</i> écrit par Luc Gennart.....	15
Annexe 8 – Examen de l’éditorial de l’Échevin Luc Gennart.....	16
Annexe 9 – La présentation des élus dans le <i>Namur Magazine</i>	17
Annexe 10 – Exemple d’éditorial sous la législature 2000-2006.....	21
Annexe 11 – Introduction à la Déclaration de Politique générale	22
Annexe 12 – Tweets du compte @VilledaNamur	24
Annexe 13 – Analyse du profil des publications de la Ville de Namur sur les réseaux sociaux	25
Annexe 14 – Présence en ligne des Échevins	26
Annexe 15 – Productions analysées à propos de la féminisation des noms de rue	28
Annexe 16 – Analyse du dossier de presse émanant du cabinet d’Arnaud Gavroy	44
Annexe 17 – Analyse de la page du site Internet consacrée à la féminisation des noms de rue	45
Annexe 18 – Analyse de l’article du <i>Namur Magazine</i> n°94.....	46
Annexe 19 – Analyse des publications d’Arnaud Gavroy sur Facebook	47
Bibliographie	48



NAMUR
CAPITALE

PUBLICATIONS COMMUNALES

CHARTRE ÉDITORIALE DE LA VILLE DE NAMUR

LIGNE EDITORIALE DES PUBLICATIONS COMMUNALES

Les publications communales assurent la communication, l'information et la promotion de l'activité communale.

- L'information doit être
 - officielle,
 - fiable,
 - compréhensible,
 - loyale mais non partisane.
- La communication communale relaie des projets ou dossiers au nom de l'institution. On veillera à ne pas personnaliser les dossiers, tant en ce qui concerne les instances politiques que le personnel.
 - Pourquoi ?
 - Pas de personnalisation politique : les décisions sont collégiales. Une personnalisation des matières obligerait par ailleurs un strict équilibre protocolaire imposant des comptes d'apothicaires qui ne serait finalement favorable à personne.
 - Pas de personnalisation par rapport aux agents communaux : une mutation, une absence pour maladie longue, un changement de personnel rendrait caduque toute publication où un agent est cité nommément. Pour contourner cette difficulté, il est recommandé à chaque service de mettre en place des adresses mails génériques
(Ex : cohesion_sociale@ville.namur.be)
- La communication communale s'organise principalement autour de 4 types d'information :
 - Institution : tout ce qui concerne l'organisation de l'institution communale, sa structure, son fonctionnement administratif et/ou politique, y compris les règlements communaux et le service au citoyen.
 - Projet de Ville : tout ce qui touche aux projets menés par la Ville, selon une approche thématique ou transversale, et notamment en phase avec les objectifs du Programme Stratégique Transversal
 - Actualités : ce sont les informations brèves, thématiques, à court terme, en lien direct avec les matières communales.

- **Événementiel** : l'information de type « agenda », en donnant la priorité aux événements organisés par la Ville elle-même, puis selon la typologie fixée par le Collège.

Dans un objectif général de transparence administrative, la Ville veille avec la plus grande vigilance à remplir les obligations de communication sur les matières telles que le budget, la déclaration politique communale, les enquêtes publiques (liste non exhaustive).

RÈGLES GÉNÉRALES

- Les informations sont communiquées lorsque les dossiers sont prêts, en évitant les déclarations prématurées.
- Les supports de communication présentent les projets lorsqu'ils sont approuvés par les instances de validation compétentes : budget validé, chantiers attribués, ...
- Une vigilance de chaque mot : chacun veille à ce que le message soit clair, lisible, respectueux, correctement exprimé dans la forme et dans le fond.
- De la même façon, le choix des illustrations se fait selon des critères de qualité et dans le respect des obligations légales (crédit, droit à l'image, coût et droits d'auteurs).
- Les informations seront traitées en fonction des supports et de leurs spécificités (temps de réalisation, calendrier de publication, impératifs techniques...) tout en veillant à assurer leur correspondance, leur cohérence et leur complémentarité.
- Autant que possible, les outils développés seront communs. Par exemple :
 - Une seule et unique base de données reprend tous les événements, déclinée en agenda web et agenda papier
 - Utilisation des mêmes logos, pictogrammes, photos, ...

Les interdits

- Promotion commerciale - Sauf dans le cadre d'insertions publicitaires dans le Namur Magazine, conformément aux directives du cahier des charges lié.
- Prosélytisme religieux, philosophique ou politique
- Promotion personnelle d'un mandataire ou d'un parti politique via les outils institutionnels, y compris sur les réseaux sociaux.

SPÉCIFICITÉ DES RÉSEAUX SOCIAUX

Le Service Information & Communication gère plusieurs comptes au nom de la Ville de Namur :

- La page « Ville de Namur » sur Facebook
- Le compte @VilledaNamur sur Twitter.

Pour tous les autres comptes et profils existants, tous réseaux confondus, il s'agit de page/profil/compte créés par des agents ou des services sans validation par le SIC, ni par le Comité Stratégique des Publications. Pour ces pages et comptes, un accompagnement sera proposé aux gestionnaires pour que leurs publications futures s'inscrivent dans la mouvance de la présente charte.

Toute création future de page/profil en lien avec la Ville de Namur doit se faire avec l'accord formel et préalable du chef du service thématique, et du chef du service Information & Communication ou de la responsable des publications. En cas de doute ou d'avis réservé, le Comité Stratégique des Publications sera saisi de la demande.

Il convient de penser et organiser l'activité avant de créer la page, en ayant une vue claire du temps que l'on est prêt à y consacrer, et des outils que l'on compte y développer. Une page facebook inactive ou un compte twitter silencieux desservent plus qu'ils ne servent un projet. Il faut donc veiller à faire vivre une page pour qu'elle soit utile et efficace tant au projet qu'au citoyen. Après analyse, il peut aussi s'avérer préférable de fermer une page qui n'a plus de raison d'être.

Les pages, profils et comptes communaux sur les réseaux sociaux seront gérés en adéquation avec la présente charte, et en veillant particulièrement à l'adéquation entre objectif, appellation et forme choisie. Pour chaque page créée, y compris pour des projets gérés par un cabinet, un administrateur sera prévu dans le service compétent ou au SIC. Les pages gérées par la Ville de Namur seront estampillées du logo communal, et porteront une mention spécifique dans la rubrique « A propos ».

Le SIC est mandaté pour tenir à jour la liste des sites internet, pages et comptes de la Ville de Namur, ainsi que pour mener un travail de veille et de vigilance quant aux contenus partagés au nom de la Ville de Namur.

DES RÉSEAUX CIBLÉS, DES OBJECTIFS DIFFÉRENTS.

L'utilisation des réseaux sociaux comme mode d'échange avec le citoyen peut se justifier

- pour informer d'un nouveau service au citoyen, d'une modification des heures d'ouverture, de fermeture d'une infrastructure, etc.
- pour diffuser les événements que la Ville organise ou qu'elle soutient
- en cas d'urgence ou d'alerte (catastrophe, plan neige, grave problème de mobilité)
- lorsque les contenus diffusés apportent pour le citoyen une valeur ajoutée (création d'un réseau, concours, événement avec inscription,...)

L'objectif est dans tous les cas de diffuser une information rapidement, là où le citoyen se trouve (sur les réseaux sociaux), sans attendre qu'il vienne à la Ville, en adaptant formes et usages aux réseaux utilisés (140 caractères sur Twitter, environ 400 caractères + lien ou image sur Facebook).

DIFFUSER, ÉCHANGER, CADRER

L'agent présent sur les réseaux à titre professionnel peut avoir deux types d'attitude :

- être présent et collationner des informations (la veille)
- ou être actif et dans l'échange (la gestion de communauté).

Sont partagés sur les pages Ville de Namur et associées les liens qui le seraient sur le site de la Ville ou dans le magazine, en suivant la même ligne éditoriale. Les pages thématiques doivent définir clairement leur ligne de conduite (thématique abordée, fréquence des publications, limites,...)

Quel que soit le réseau, c'est l'institution qui s'exprime, et non l'agent. De facto, sur une page estampillée « Ville », on ne partagera que du contenu en lien direct avec la Ville et ses activités. Il conviendra de rester particulièrement vigilant quant aux contenus viraux, concours et autres liens commerciaux déguisés.

Celui qui publie un contenu est responsable du suivi de sa publication. Il devra répondre aux commentaires et interpellations lorsque cela est nécessaire, tant en public qu'en message privé, selon le mode opératoire défini par le SIC (voir annexe) et applicable à toutes les publications communales. Pour rappel, les messages à caractère discriminatoire, raciste ou injurieux sont passibles de poursuites, et engagent la responsabilité des administrateurs de site ou de page.

Quel que soit le mode de communication utilisé, un citoyen qui pose une question attend une réponse de son administration.

INSTANCES & RESSOURCES

LE COMITÉ STRATÉGIQUE DES PUBLICATIONS

Le Comité Stratégique des Publications définit dans les grandes lignes les thématiques à aborder, leur importance et leur temporalité.

Il est composé d'un représentant par parti membre de la majorité et de la ligne hiérarchique de l'administration (Directeur général, chef de département, chef de service, responsable publications) en matière de communication.

Il se réunit au minimum cinq fois par an. Il peut également être sollicité lorsqu'un choix stratégique s'impose en dehors du calendrier de travail usuel.

Les contenus qui sortent des lignes générales établies par le Comité Stratégique, ou qui, pour des raisons de timing, n'ont pu être abordées lors d'une réunion du Comité Stratégique, devront être validés par la responsable publications, le chef de service ou la chef de département, qui interpellera le Comité Stratégique lorsque cela est nécessaire.

LE COMITE DE RELECTURE

Les publications communales réalisées par d'autres services sont systématiquement présentées pour relecture avant impression au Comité de Relecture de la Ville de Namur (Service Information & Communication avec le support éventuel de services thématiques).

Cela vaut pour les brochures, affiches, flyers, campagnes radio ou vidéo, sites internet externes au site namur.be, ou tout autre support de communication développé au nom de la Ville de Namur ou de l'un de ses services.

Le Comité de relecture s'assure que ces publications respectent les règles en vigueur (charte graphique, droit à l'image, responsabilité, protocole, contenu conforme,...) avant de donner son feu vert pour l'impression

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

La responsable des publications relaie les décisions du comité stratégique auprès des différents intervenants. Elle coordonne les ressources disponibles pour alimenter en contenu les différents supports.

- au sein de la cellule publications : rédacteurs, photographes, web-développeur, dont la responsable de cellule.
- dans les autres services : rédacteurs et personnes relais, chargés de communication spécifiques (culture, urbanisme et aménagement du territoire,...), « personnes de bonne volonté » (photographes au sein des services, collecteurs d'informations),...

Les équipes opérationnelles (web/papier) se réunissent régulièrement afin de coordonner leur travail, leurs pratiques, examiner l'un ou l'autre dossier transversal, mettre à jour leurs connaissances (encodage sur le site, partage d'informations), etc.

Le magazine et le site internet sont confiés pour tout ou partie de leur mise en œuvre technique à des prestataires extérieurs.

Cette charte ne s'applique pas aux pages et comptes personnels des mandataires ni des agents. Ces derniers sont toutefois soumis aux règles de déontologie et devoir de réserve liées à leur fonction. Cet aspect sera intégré dans la prochaine mise à jour des statuts des agents communaux.

Annexe 2 – Questions posées à Benoit Demazy

LE SERVICE DE COMMUNICATION

- 1- Décrire la composition et la hiérarchie du service
- 2- Quelle organisation en interne ? Chef de service – employés ; quelle autonomie ?
- 3- Quel rôle dans la communication interne ? Y a-t-il une distinction entre communication interne et communication externe (ex. certains employés sont chargés d'un domaine en particulier) ?
- 4- Profil du département com (externe) : marketing ? orienté RP ? informations officielles ? Selon ce que j'ai vu sur les différents supports et documents, les missions essentielles sont l'information officielle et la promotion de l'Institution (et peut-être un peu de marketing territorial ?)
- 5- Quel positionnement du service de communication (dans l'organigramme) ? Quelle place ? Est-ce que vous êtes perçu comme un « simple » service de support aux autres services administratifs ?
- 6- Le service de communication est-il amené à changer à chaque changement de législature ? Quel impact ont les élections et le changement éventuel de majorité sur le service de com ?
- 7- Depuis quand êtes-vous chef de service ? Quelles relations entretenez-vous avec les élus ?

LA RELATION AVEC LE MONDE POLITIQUE

- 1- Pour vous, qu'est-ce que la communication publique ? Qu'est-ce qui la distingue de la communication politique ? Quelle doit être (ou ne pas être) leur relation ?
- 2- D'une manière générale, communication publique et communication politique peuvent être...
 - Séparées (complètement distinctes) : risque de contradiction pour le récepteur (= le citoyen) ?
 - Mélangées (on ne se pose pas la question) : risque de confusion ?
 - Articulées, selon des modalités, des protocoles

Selon vous, quelle est la situation actuelle de la ville de Namur ? De l'extérieur, l'impression est que vous allez vers une séparation. Est-ce le cas ? Est-ce votre volonté ?

- 3- Êtes-vous satisfait de la situation actuelle à Namur en termes de communication publique et communication politique ?
- 4- Quelle relation unit le service de communication avec les élus (et surtout le collègue) ? La confiance est-elle de mise (des 2 côtés) ?
- 5- Interagissez-vous beaucoup avec les élus et/ou les cabinets ?
- 6- Les différents supports : le site Internet, le *Namur Magazine*, la page Facebook, le compte Twitter. Quel(s) rôle(s) ?

- 7- En juin 2016, la Charte éditoriale de la Ville de Namur a vu le jour. Pourriez-vous m'expliquer la genèse et la raison d'être de ce document ?
- 8- Êtes-vous satisfait de la Charte ? De son impact ? Peut-on dire qu'il y a un réel avant/après ? Est-elle suffisamment respectée ?
- 9- Comment la Charte a-t-elle été diffusée ?
- 10- Quelle a été le rôle respectif du politique et de l'administratif dans l'élaboration de cette Charte ? A-t-elle fait l'unanimité ?
- 11- La Charte a-t-elle eu des conséquences négatives sur la communication de la Ville ? Sur le service de communication ? Sur les relations entre l'administration et le politique ?
- 12- L'existence de cette Charte prouve qu'une réflexion non négligeable a été menée sur le sujet. Est-ce récent, ou bien la réflexion était déjà entamée avant même cette législature ?
- 13- Selon vous, la Ville de Namur est-elle arrivée à un stade de maturité en ce qui concerne la gestion de la relation entre communication institutionnelle et communication politique ? Que faudrait-il encore éventuellement améliorer ?
- 14- Un cas précis : la communication à propos de la féminisation de certains noms de rue de Namur
 - Article dans le *Namur Magazine* de février 2017 (p. 25) : « le conseil a décidé... »
 - Rien sur Facebook
 - Rien sur Twitter
 - Site : bref article + renvoi au communiqué de presse : édité par le cabinet d'Arnaud Gavroy, renvoie à sa page Facebook qui attribue clairement la paternité du projet à l'Échevin

Annexe 3 – Questions posées aux mandataires

COMMUNICATION DU MANDATAIRE

1. Questions sur les caractéristiques des outils de communication personnels du mandataire
2. Quelle importance accordez-vous à votre communication ? Gérez-vous vos outils de com vous-mêmes ? Certains élus ont une newsletter, un attaché de presse, un(e) photographe, etc. à leur service. Qu'en pensez-vous ?
3. Êtes-vous satisfait de la communication de la Ville de Namur ? (Publications sur Facebook, Twitter, *Namur Magazine* (édito signé par mandataire), site...) Que changeriez-vous éventuellement ?

COMMUNICATION PUBLIQUE ET COMMUNICATION POLITIQUE

1. Pour vous, qu'est-ce que la communication publique ? Qu'est-ce qui la distingue de la communication politique ? Quelle doit être (ou ne pas être) leur relation ?
2. D'une manière générale, communication publique et communication politique peuvent être...
 - Séparées (complètement distinctes) : risque de contradiction pour le récepteur (= le citoyen) ?
 - Mélangées (on ne se pose pas la question) : risque de confusion ?
 - Articulées, selon des modalités, des protocoles
 - Selon vous, quelle est la situation actuelle de la ville de Namur ? De l'extérieur, l'impression est que vous allez vers une séparation. Est-ce le cas ? Est-ce votre volonté ?
3. Êtes-vous satisfait de la situation actuelle à Namur en termes de communication publique et de communication politique ?
4. Quel est le rôle du service de communication selon vous ? Un service transversal au même titre que le service informatique, par exemple, ou un service au statut plus particulier ?
5. Qu'attendez-vous du service de communication ?
6. Comment décririez-vous vos relations avec le service de communication ? Est-ce une relation de confiance ? Interagissez-vous souvent avec eux ?
7. D'une manière générale, vos relations avec l'administration relèvent-elles d'une co-construction, ou bien les projets sont-ils imposés par les élus ? Pourquoi ?
8. Lorsque vous choisissez d'émettre un communiqué de presse, ou d'organiser une conférence de presse, faites-vous appel au service de communication ou bien est-ce votre cabinet qui le gère entièrement ? Pourquoi ?
9. La Charte éditoriale de la Ville de Namur était-elle indispensable ? Quel est votre avis à ce sujet ? Est-ce problématique pour vous que sur les supports officiels de la Ville, toute référence aux Échevins en

tant que personnes aient disparu (au profit d'un sujet général « le Collège », « le Conseil »...) ?

10. Selon vous, la communication qui émane d'une Institution comme la Ville de Namur doit-elle obligatoirement être 100 % neutre ? Même si cela implique que les élus doivent être mis en arrière-plan ? (Au même titre que les agents de la Ville qui ne sont jamais nommés)
11. Selon vous, la Ville de Namur est-elle arrivée à un stade de maturité en ce qui concerne la gestion de la relation entre communication institutionnelle et communication politique ? Que faudrait-il encore éventuellement améliorer ?
12. Un cas précis : la communication à propos de la féminisation de certains noms de rue de Namur. Que pensez-vous de ce cas de communication ?
 - Article dans le *Namur Magazine* de février 2017 (p. 25) : « le conseil a décidé... »
 - Site : bref article qui ne cite pas l'Échevin MAIS renvoi au communiqué de presse : édité par le cabinet d'Arnaud Gavroy et renvoie à sa page Facebook qui attribue clairement la paternité du projet à l'Échevin
 - Arnaud Gavroy : a amplement relayé l'information sur Facebook

**Annexe 4 - Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation¹**

Titre II

Publicité active

Chapitre unique

Art. L3221-1.

Afin de fournir au public une information claire et objective sur l'action des autorités administratives provinciales et communales :

1° le conseil provincial ou communal désigne un fonctionnaire chargé de la conception et de la réalisation de l'information pour toutes les autorités administratives dépendant de la province ou de la commune, ainsi que la coordination de la publication visée au 2° ;

2° la province ou la commune publie un document décrivant les compétences et l'organisation du fonctionnement de toutes les autorités administratives qui en dépendent ; ce document est tenu à la disposition de quiconque le demande ;

3° toute correspondance émanant d'une autorité administrative provinciale ou communale indique le nom, la qualité, l'adresse (*le cas échéant, l'adresse E-mail* – Décret du 26 avril 2012, art. 60) et le numéro de téléphone de la personne en mesure de fournir de plus amples informations sur le dossier ;

4° tout document, par lequel une décision ou un acte administratif à portée individuelle émanant d'une autorité administrative provinciale ou communale est notifié à un administré, indique les voies éventuelles de recours, les instances compétentes pour en connaître ainsi [*sic*] que les formes et délais à respecter, faute de quoi le délai de prescription pour introduire le recours ne prend pas cours.

Art. L3221-2.

La délivrance du document visé à l'article L3221-1, 2°, peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil provincial ou communal.

Les rétributions éventuellement demandées ne peuvent excéder le prix coûtant.

(Art. L3221-3.

§1^{er}. Un bulletin d'information communal ou provincial, destiné à diffuser des informations d'intérêt local ou provincial, peut être édité à l'initiative du conseil communal ou provincial. Le conseil communal peut, avec l'accord du

¹ CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION, *Livre II. Publicité de l'administration. Titre II. Publicité active*, online, <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=7522> (page consultée le 28 mars 2017).

conseil de l'action sociale, décider d'éditer un bulletin commun à la commune et au centre public d'action sociale.

§2. Outre les communications des membres du collège communal ou provincial dans l'exercice de leurs fonctions, si un groupe politique a accès aux colonnes du bulletin d'information communal ou provincial, à l'exclusion du ou des groupe(s) politique(s) qui ne respectera(en)t pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale, chaque groupe politique démocratique y a également accès dans la même proportion. Cet accès aux bulletins est déterminé selon des modalités et conditions fixées dans le règlement d'ordre intérieur du conseil communal ou provincial – Décret du 26 avril 2012, art. 61).

Annexe 5 – Missions permanentes du SIC²

De manière transversale, le SIC a en charge la gestion de l'information officielle de la Ville et de la communication à destination du citoyen, au service des membres du Collège et de l'ensemble des services communaux.

- Ceci comprend en première ligne l'accueil direct du citoyen à la Maison des citoyens ainsi que via l'adresse « information@ville.namur.be », la ligne centrale 081/246.246 et la gestion du courrier entrant ou sortant de l'administration (dans son volet distribution & affranchissement)
- L'accueil centralisé proposé à la Maison des citoyens a pour double objectif d'éviter une multiplication des accueils dans les départements / services et d'offrir un service de qualité égale à tous les citoyens
- Il développe divers outils participatifs afin de renforcer et encourager une participation active du citoyen à la gestion de la commune (réunions riverains, ateliers participatifs...)
- Le SIC est également chargé de la gestion de certaines publications de la Ville telles que le trimestriel *Namur Magazine*, le site Internet www.ville.namur.be en ce compris les outils « Vos procédures de A → Z », « Lignes de vie » et « Vos documents en ligne », les pages officielles Facebook et Twitter. Par ailleurs, il collabore aux publications plus spécifiques réalisées par certains services au travers du comité de relecture

²Ville de Namur, *Rapport 2016 sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Namur*, p. 503, online, <http://www.ville.namur.be/page.asp?id=6191&langue=FR> (page consultée le 22 mars 2017).

- Outre ces outils directement accessibles aux citoyens, le SIC a mis sur pied et utilise quotidiennement l’outil « Suivi des interventions sur la voie publique » dont l’objectif est de rationaliser le suivi apporté aux plaintes des citoyens en garantissant l’arrivée de la plainte au service concerné, de façon informatisée
- En collaboration avec le service Communication de la Police de Namur, le SIC gère la communication de crise lors de déclenchement du PCUI (plan communal d’urgence et d’intervention) ainsi que lors de tout événement le justifiant
- Le SIC gère le volet protocolaire des événements organisés ou soutenus par la Ville, il est l’intermédiaire privilégié de la Ville avec la presse (organisation des conférences de presse, gestion des communiqués et dossiers de presse, ...)
- La communication de la Ville, qu’il s’agisse d’une brochure, d’une conférence de presse ou encore de l’organisation d’une réunion d’information, se fait de façon volontariste le plus souvent – afin d’offrir la meilleure information possible aux citoyens sur les projets et événements de la Ville – mais aussi en réponse au prescrit légal (p.e. : dans le cadre du Plan communal d’urgence et d’intervention – obligations via la circulaire ministérielle du 30/03/09)

Annexe 6 – Examen de la Charte éditoriale de la Ville de Namur

Communication publique	Communication politique	Indicateurs
OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION		
Concerne l' intérêt général	X	Concerne l' intérêt individuel/idéologique
S'inscrit dans le cadre des missions de l' information des services publics	X	Valorisation de l'action d'un élu
Démarche globale inscrite dans l'exercice même de la gouvernance publique	X	Inscrite dans l'exercice d'un mandat politique
Vise à améliorer les relations entre les administrations et les usagers, maintien du lien social		Vise à conserver la confiance de l'électeur
Favorise la participation éclairée des usagers aux processus de décision		Favorise la compréhension et la justification de décision
CONTENU		
Rend compte des actions , projets mis en place par les représentants des institutions publiques	X	Vision programmatique et se réfère à un objectif global
Volonté de transparence	X	Volonté d'efficacité
Respect du droit public et des règlements de communication publique	X	Respect des règlements de communication politique
Activation de l' identité locale	X	Activation du militantisme local
FORME		
Gommer les noms propres des Ministres pour ne laisser subsister que la mention de leur fonction	X	Signature du politique en son nom propre

Annexe 7 – Editorial du *Namur Magazine* écrit par Luc Gennart³

Chers Namuroises et Namurois,

L'optimisme printanier et l'esprit positif doivent nous habiter au moment où commencent à se concrétiser sur le terrain des décisions importantes prises en début de législature. Ces choix peuvent être comparés à ceux qui sont pris une fois dans la vie, de construire, d'acquérir ou d'aménager son propre bien immobilier. Un grand projet structurant est un investissement à long terme enthousiasmant. Le développement économique et commercial de Namur qui constitue notre objectif passe par les grands travaux et profitera à tous les Namurois.

Une vision cohérente de l'aménagement du territoire et une stratégie de développement territorial, traduite par le schéma de structure communal (SSC) et sa mise en application dans un esprit de souplesse, permet de garantir le subtil équilibre entre le besoin de développement économique et les défis environnementaux, de répondre à la croissance démographique, tout en luttant contre l'étalement urbain et en préservant la biodiversité. Ce mois de mars a vu les premiers travaux d'élaboration d'un nouveau schéma d'attractivité commerciale. Il permettra, au travers de divers débats et rencontres, de poursuivre ce même objectif.

Le plan d'entretien préventif à très long terme des voiries namuroises, basé sur un cadastre régulièrement peaufiné, nous permet de remettre les chaussées progressivement en état. Ce plan favorise aussi de manière non négligeable le développement économique de Namur. Pas moins de cent-vingt rues de la commune vont d'ailleurs faire l'objet de travaux de raclage-pose ou d'enduisage dans les mois à venir. En vue de parfaire la connaissance de l'état du domaine public, un cadastre des trottoirs et des égouts sera réalisé et des plans ambitieux d'entretien et de réfection seront établis.

Je vous invite donc, lors de vos promenades dans les rues de notre belle Ville, à imaginer avec optimisme comment elle évoluera au travers de ses grands travaux d'investissement.

Luc Gennart

Échevin du Développement économique et des Voiries

³ VILLE DE NAMUR, *Namur Magazine*, n°94, avril 2017, p. 3.

Annexe 8 – Examen de l'éditorial de l'Échevin Luc Gennart

Communication publique	Communication politique	Indicateurs
OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION		
Concerne l' intérêt général	X	Concerne l' intérêt individuel/idéologique
S'inscrit dans le cadre des missions de l' information des services publics		Valorisation de l'action d'un élu
Démarche globale inscrite dans l'exercice même de la gouvernance publique		Inscrite dans l'exercice d'un mandat politique
Vise à améliorer les relations entre les administrations et les usagers, maintien du lien social	X	Vise à conserver la confiance de l'électeur
Favorise la participation éclairée des usagers aux processus de décision		Favorise la compréhension et la justification de décision
CONTENU		
Rend compte des actions , projets, mis en place par les représentants des institutions publiques	X	Vision programmatique et se réfère à un objectif global
Volonté de transparence	X	Volonté d'efficacité
Respect du droit public et des règlements de communication publique		Respect des règlements de communication politique
Activation de l' identité locale	X	Activation du militantisme local
FORME		
Gommer les noms propres des Ministres pour ne laisser subsister que la mention de leur fonction		Signature du politique en son nom propre

Annexe 9 – La présentation des élus dans le *Namur Magazine*

VILLE DE NAMUR, *Namur Magazine*, n°29, mars 2001, p. 17.

LE NOUVEAU VISAGE DE LA COMMUNE LE COLLÈGE ÉCHEVINAL



Bernard ANSELME (PS)

Bourgmestre
né le 3 novembre 1945

☎ ville : 081 246 902
bernard.anselme@ville.namur.be

Quelques repères

Licences en Sciences politiques et administratives et en Sciences politiques et diplomatiques à ULB.

Conseiller communal de Namur de 1982 à 2000

Député fédéral de 1977 à 1995 et Député wallon de 1995 à 2001

Secrétaire d'Etat à la Région wallonne en 1979 et 1980

Ministre-Président de l'Exécutif régional wallon de 1988 à 1992

Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française de 1992 à 1993

Ministre fédéral des Affaires sociales de 1993 à 1994

Ministre des Affaires intérieures, de la Fonction publique et du Budget de la Région wallonne de 1994 à 1995

Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne de 1995 à 1999

Attributions

Police; affaires générales; relations publiques y compris les relations internationales et les jumelages; urbanisme; service juridique; établissements dangereux, incommodes et insalubres; mobilité (circulation, stationnement et parking); participation du citoyen à la vie publique; Régie urbaine de l'équipement (R.U.E.)



Jacquie CHENOY (PS)

Echevin de l'Enseignement, de la Jeunesse et de la Petite enfance
né le 20 octobre 1943

☎ ville : 081 246 920
jacquie.chenoy@ville.namur.be

Quelques repères

Licence en journalisme à l'Université Libre de Bruxelles

Conseiller communal depuis 1977

Chef de Cabinet du Gouverneur de la Province de Namur de 1979 à 1981

Directeur d'administration à la Province de Namur

Echevin depuis 1983

Président de l'A.L.E.G.

Président du Foyer Jambes

Président de l'esbl Jambes 2000 – Maison des Jeunes

Attributions

Enseignement; jeunesse y compris le Parc attractif Reine Fabiola; petite enfance

Priorités

Ouvrir Namur à la jeunesse portaise d'espoir, de projets et de changement, en lui donnant les moyens et les lieux pour s'exprimer.

Continuer à moderniser les bâtiments scolaires et construire de nouveaux locaux de manière à mieux répondre aux besoins et renforcer le rôle de proximité de l'enseignement communal.

Dès le fondamental, donner une priorité absolue à l'apprentissage des langues, à l'initiation à l'informatique et à la découverte des sciences.



Jean-Louis CLOSE (PS)

Echevin du Patrimoine, de la Régie foncière et de la Communication
né le 11 mai 1947

☎ ville : 081 246 301
jeanlouis.close@ville.namur.be

Quelques repères

Doctorat en droit à l'Université Libre de Bruxelles

Avocat inscrit au Barreau de Namur en 1972

Echevin de 1977 à 1983

Bourgmestre de 1983 à 2000

Conseiller Provincial - Chef de Groupe PS

Président de l'ASBL Namur-Europe-Wallonie (NEW)

Président de la S.C. Bureau Economique de la Province de Namur (BEP)

Attributions

Patrimoine; bâtiments; électromécanique; illumination des bâtiments; intendance de l'hôtel de ville; coordination Citadelle et grands projets; bureaux d'études; communication, information et veille à la citoyenneté; coopération décentralisée et au développement; Régie foncière.

Priorités

Dés-moi où tu habites ...

Chacun et chacun d'entre nous est d'abord « de quelque part ». L'essentiel est donc d'y être bien, d'y vivre ensemble. Pour être de quelque part, avoir des racines, il faut avant tout préserver nos petits et grands patrimoines, de la fontaine pittoresque de notre village à la citadelle de tous les Namurois.

Pour être de quelque part, il faut y avoir sa maison. Pour s'ouvrir aux autres, il faut pouvoir leur ouvrir sa propre porte. De gros efforts seront faits pour que chacun ait accès au logement, le logement moyen d'abord pour les jeunes ménages et les revenus modestes.

Parler, communiquer, apprendre, informer pour que chacun soit citoyen de sa ville et citoyen du monde; de "Namur Magazine" et d'Internet à "PatchWorld" par exemple.

COMPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL

Jacques **ETIENNE**

BOURGEMESTRE

CDH



*Par ses attributions :
Sécurité, Affaires Générales,
Relations Publiques et
Communication (y compris les
Relations internationales et la
Représentation) et Développement
durable.*

Arnaud **GAVROY**

1^{er} ECHEVIN

ECOLO



*Echevin de l'Aménagement
durable, de l'Énergie et la Qualité*

Anne **BARZIN**

ECHEVINE

MR



*Echevine des Finances, du
Commerce et de l'Économie*

Tanguy **AUSPERT**

ECHEVIN

CDH



*Echevin des Bâtiments
et de la Jeunesse*

Anne **DEGAND**

ECHEVINE

ECOLO



*Echevine de la Culture,
du Tourisme et des Fêtes*

Alain **DETRY**

ECHEVIN

MR



*Echevin de l'Environnement
et des Espaces Verts*

Maxime **PREVOT**

ECHEVIN

CDH



*Echevin des Affaires Sociales,
du Logement et des Sports*

Patricia **GRANDCHAMPS**

ECHEVINE

ECOLO



*Echevine de la Mobilité, des Voies
publiques et de l'Équipement
urbain*

Bernard **DUCOFFRE**

ECHEVIN

MR



*Echevin de l'État civil de la
Population et de la Logistique*

Geneviève **LAZARON**

ECHEVINE

CDH



*Echevine de l'Enseignement
de la Petite Enfance et des
Recources Humaines*

Philippe **DEFEYT**

ECHEVIN

ECOLO



*Président du Centre Public
d'Action Sociale (CPAS)
À partir du 4 janvier 2007*

namurviecommunale

Ce 3 décembre,

Bourgmestre, Échevins et Conseillers communaux ont été installés dans leur fonction, lors d'une séance exceptionnelle du Conseil communal.

Le collège namurois accueille donc le Bourgmestre, le Président du CPAS et huit Échevins, désignés parmi les partis de la majorité reconduite :

CDH (16 élus)

MR (10 élus) - Ecolo (6 élus).

Le PS, dans l'opposition, compte 15 conseillers.



Maxime Prévot

[CDH]

Bourgmestre, en charge de la sécurité (police, pompiers, sécurité routière) et de la gestion du Domaine public, de la coordination des grands projets structurants de la Ville, de la promotion de Namur-Capitale et du concept de 'Ville numérique', des relations publiques et internationales, de la coopération ou développement, des relations avec l'Université et les Hautes Écoles, de la Culture, de l'Urbanisme, des Finances



Anne Barzin

[MR]

Première échevine, en charge de la Petite enfance, de l'Enseignement, des Fêtes et de l'État civil, et en charge du service juridique



Patricia Grandchamps

[Ecolo]

Échevine de la Mobilité, du Tourisme et de la Jeunesse, en charge de l'équipement urbain, de l'éclairage public et des aires de jeux



Tanguy Auspert

[CDH]

Échevin du Patrimoine, de la Logistique et de l'Informatique, en charge du Prêt matériel, du Garage, de la Reprographie et des Fabriques d'églises



Alain Detry

[MR]

Échevin de la Propreté publique et de l'Environnement, en charge des Espaces verts, de l'éco-consommation, de la Ruralité, de la Nature et des permis d'environnement



Depuis octobre 2006, le bourgmestre est désigné quasi automatiquement et de plein droit dès lors qu'il ou elle est le candidat qui a obtenu le plus de voix de préférence, sur la liste qui a recueilli le plus de voix parmi les groupes politiques adhérents au pacte de majorité. Avec ses 13 549 voix, c'est Maxime Prévot qui a été désigné, pour le Centre Démocrate Humaniste, 1er parti de la majorité namuroise.

Le nombre d'échevins varie au prorata de la population de la commune. Pour une ville comme la nôtre, il est fixé à 8, soit un de moins qu'aux élections de 2006.

Le collège communal est composé du Bourgmestre, des Échevins et du président du Conseil de l'Action Sociale. Il doit obligatoirement être mixte. Le collège exerce un pouvoir collégial, et peut répartir ses missions entre ses membres. (Voir ci-dessous la répartition des compétences namuroises).

Le Conseil communal compte 47 membres, soit 38 conseillers, en plus du Bourgmestre et des Échevins.



Téléchargez la Déclaration de politique générale en version numérique en scannant le code QR ci-contre avec votre smartphone.



Arnaud Gavroy

[Ecolo]

Échevin de la Citadelle, de la Règle foncière et de l'Aménagement du territoire, en charge de l'Énergie et de la Géographie urbaine



Baudouin Sohier

[CDH]

Échevin de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Égalité des chances, en charge des pensions, de l'ALE et de la prévention urbaine



Luc Gennart

[MR]

Échevin des Travaux publics et du Commerce, en charge des voiries, de l'épouillage, des sépultures, de l'entretien des cimetières, des Affaires économiques, des Marchés et de l'Emploi



Benoît Malisoux

[CDH]

Échevin des Sports, de la Santé et du Personnel, en charge des relations avec le CHR, des Ressources humaines, des Formations, du SIPPT et du Service social du Personnel



Philippe Defeyt

[Ecolo]

Monsieur Defeyt prêtera serment en tant que Président du CPAS lorsque le Conseil de l'Action Sociale aura été installé, en janvier

édito

« NAMUR À BRAS OUVERTS ! »

Chers amis,

Il y a quelques jours, le Parlement fédéral a adopté une loi qui autorise sous certaines conditions les ressortissants non-européens à participer, s'ils le souhaitent, au scrutin communal.

Cette reconnaissance leur permettra une participation citoyenne plus responsable qui induit des droits et des devoirs et donne, ainsi, la possibilité à quelque deux pour cent et demi de nos habitants (représentant une centaine de pays !) d'œuvrer plus activement encore au développement social, économique et culturel de notre Capitale.

Fidèle à sa tradition d'accueil, Namur s'inscrit pleinement dans cette logique d'ouverture et de dialogue avec les citoyens du monde entier.

Cette notion se vit quotidiennement pour chacun d'entre nous.

Je relève avec une certaine fierté que notre ville a reçu récemment le label régional de « Commune à bras ouverts » pour la qualité de son accueil et des services offerts à notre population.

Ce label rejaille sur chacun des membres de notre Administration communale que je félicite et invite à poursuivre dans la même direction.

Ainsi, chaque acteur de notre Commune, le citoyen, le voisin, l'ami, l'administration, puisse-t-il, dans son quotidien, faire sienne cette phrase de Diderot « l'homme le plus heureux est celui qui a fait le bonheur d'un plus grand nombre d'autres ! ».

Bernard ANSELME
Bourgmestre



⁴ VILLE DE NAMUR, *Namur Magazine*, n° 41, mars 2004, p. 1.

Annexe 11 – Introduction à la Déclaration de Politique générale⁵

Chers Namuroises et Namurois,

Il me revient l'insigne honneur, en cette fin d'année 2012, de partager avec vous au nom du Collège communal et de la large majorité qui le soutient, la déclaration de politique communale pour la législature à venir, conformément aux dispositions du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Qu'il nous soit permis, en premier lieu, de remercier une nouvelle fois les nombreux électeurs qui nous ont accordé leur confiance lors du dernier scrutin communal et remercier également les conseillers communaux pour leur marque de confiance matérialisée par l'adoption du pacte de majorité il y a quelques instants, **dotant ainsi cette ville d'une assise politique large, stable et crédible.**

Large car elle rassemble 32 élus sur 47, soit près de 70 % des sièges de notre assemblée, ce qui est largement représentatif des aspirations namuroises. **Stable** car elle met nos concitoyens à l'abri des tergiversations individuelles et leur offre une équipe à même de poursuivre le travail entamé jusqu'à présent sans ralentissement dans l'action ou hésitation dans la décision. **Crédible** car elle aligne des personnalités affirmées et compétentes, dans une relation de confiance mutuelle, tant personnelle que politique, qui lui permettra de se mobiliser pour tous les petits et grands projets dont cette ville a besoin.

La force d'une équipe, c'est de pouvoir se nourrir de confiance, s'entourer de compétences, veiller à sa cohérence. C'est pouvoir transcender ses divergences pour porter des projets qui feront grandir Namur. C'est pouvoir s'enthousiasmer à l'idée d'améliorer les choses ensemble, avec l'aide de toutes les formations politiques du conseil.

Notre souhait, en poursuivant cette tripartite CDH-MR-ECOLO, c'est de **continuer l'œuvre réformatrice entamée sous la législature qui s'achève** et durant laquelle de nombreux jalons du renouveau namurois ont été posés. Et de le faire avec entrain et conviction.

L'attelage est le même, mais les compétences sont désormais autrement ventilées. Les rapports de force internes ont également été modifiés suite au scrutin. Mais notre motivation est inchangée : **permettre à Namur de se développer en assumant pleinement son ambition de Capitale régionale tout en améliorant le quotidien de ses habitants et leur cadre de vie.**

⁵ Déclaration de politique générale du Collège communal namurois pour la législature 2012-2018, 3 décembre 2012, disponible sur <http://www.ville.namur.be/page.asp?langue=FR&id=5562> (page consultée le 5 avril 2017).

La législature qui s'ouvre sera pleine de défis. Il nous faudra poser des actes concrets et courageux pour rassembler nos forces vives, mobiliser nos talents, réaliser des projets dignes de notre statut, soigner les petites choses du quotidien des gens et dans le même temps, stimuler notre personnel et maîtriser nos finances.

Pour atteindre nos objectifs, il nous faudra une vision. Pour mettre en oeuvre cette vision, il nous faudra une stratégie. Et pour déployer cette stratégie, il nous faudra à la fois des projets concrets et de la méthode.

Votre nouveau collègue communal vous livre dans ces quelques pages, l'ambitieux programme qui l'animera pour les six années à venir. **Un programme qui balise nos souhaits.** Un programme qui connaîtra aussi, probablement, des ajustements en cours de mandat, car la vie ne permet pas de figer définitivement les choses six ans à l'avance.

Mais en tout état de cause, ce programme de politique générale, même s'il ne s'est pas distingué par sa concision, a le mérite d'être clair. D'être aussi cohérent. Il repose sur une analyse fine des enjeux auxquels les villes en développement sont confrontées. Il identifie clairement les défis, les opportunités, les envies. **Il se veut enthousiasmant, mobilisateur, déterminé. Il s'efforce de parler vrai sur nos atouts et contraintes. Il veut surtout permettre un élan pour Namur, une adhésion pour nos concitoyens, un engagement pour les acteurs privés et institutionnels.**

Cette ville nous l'aimons intensément et nous souhaitons modestement mais aussi passionnément la faire grandir. **Pour qu'elle tienne son rang et ne laisse aucun Namurois au bord du chemin.**

Merci déjà pour votre travail à nos côtés, élus de la majorité comme de l'opposition.

C'est ensemble que Namur gagnera car nous n'avons jamais raison seuls. Votre adhésion est importante.

Je vous remercie.

Au nom de tout le Collège namurois,

Maxime Prévot

Bourgmestre

Annexe 12 – Tweets du compte @VilledeNamur



Ville de Namur @VilledeNamur · 3 mars 2012

En réponse à @belino2snps

[@belino2snps](#) [@steveeloy](#) [@tudju](#) Bref de l'information et orienter au mieux le citoyen qui se pose des questions sur Namur

← 1 ↻ ❤



Ville de Namur @VilledeNamur · 3 mars 2012

En réponse à @belino2snps

[@belino2snps](#) [@steveeloy](#) [@tudju](#) Chacun son rôle et il ne m'appartient de répondre en lieu et place des ingénieurs p.e. ou des mandataires...

← ↻ ❤



Ville de Namur @VilledeNamur · 3 mars 2012

En réponse à @Actu_Pol

[@SteveEloy](#) [@belino2snps](#) [@tudju](#) répondre aux interpellations ou critiques plus politiques ou personnelles 2/2.

← 2 ↻ ❤



Ville de Namur @VilledeNamur · 3 mars 2012

En réponse à @Actu_Pol











[@SteveEloy](#) [@belino2snps](#) [@tudju](#) le compte officiel de la ville est géré par le service information et ne peut 1/2

← ↻ ❤











Annexe 13 – Analyse du profil des publications de la Ville de Namur sur les réseaux sociaux

Communication publique	Communication politique	Indicateurs
OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION		
Concerne l' intérêt général	X	Concerne l' intérêt individuel/idéologique
S'inscrit dans le cadre des missions de l' information des services publics	X	Valorisation de l'action d'un élu
Démarche globale inscrite dans l'exercice même de la gouvernance publique	X	Inscrite dans l'exercice d'un mandat politique
Vise à améliorer les relations entre les administrations et les usagers, maintien du lien social	X	Vise à conserver la confiance de l'électeur
Favorise la participation éclairée des usagers aux processus de décision	X	Favorise la compréhension et la justification de décision
CONTENU		
Rend compte des actions , projets, mis en place par les représentants des institutions publiques	X	Vision programmatique et se réfère à un objectif global
Volonté de transparence	X	Volonté d'efficacité
Respect du droit public et des règlements de communication publique	X	Respect des règlements de communication politique
Activation de l' identité locale	X	Activation du militantisme local
FORME		
Gommer les noms propres des Ministres pour ne laisser subsister que la mention de leur fonction	X	Signature du politique en son nom propre

Annexe 14 – Présence en ligne des Échevins

<i>Nom</i>	<i>Parti</i>	<i>Attributions</i>	<i>Présence en ligne</i>
Maxime Prévot ⁶	cdH	Bourgmestre en titre (bourgmestre empêché : vice-président du Gouvernement wallon, ministre des travaux publics, de l'action sociale, de la santé et du patrimoine)	http://www.maxime-prevot.be/  Maxime Prévot Page officielle « Maxime Prévot » (@prevotmaxime)  @prevotmaxime Wikipedia : Maxime Prévot
Tanguy Auspert	cdH	Premier Échevin, en charge du Patrimoine, du SRI, de la Logistique, du Prêt matériel et des Cultes	http://www.tanguy-auspert.be/  Tanguy Auspert  @TanguyAuspert + compte Dailymotion « Tanguy Auspert » + compte YouTube « Tanguy Auspert »
Anne Barzin	MR	Échevine déléguée aux compétences mayorales et en charge de l'Etat-civil et de la Population, de l'Enseignement, des Fêtes et de la Petite Enfance	http://www.anne-barzin.be/  Anne Barzin  Absente sur Twitter Wikipedia : Anne Barzin
Patricia Grandchamps	Ecolo	Échevine du tourisme, de la mobilité, de la jeunesse	Pas de site web personnel.  Patricia Grandchamps Page officielle « Patricia Grandchamps » (@patricia.grandchamps.echevine)  @PatGrandchamps
Luc Gennart	MR	Échevin du Développement économique et des Voiries	Pas de site web personnel.  Luc Gennart Page officielle « Luc Gennart »  Absent sur Twitter LinkedIn : Luc Gennart
Arnaud Gavroy	Ecolo	Échevin de l'Aménagement du territoire, de la Régie foncière, de l'Énergie et de la Citadelle	Pas de site web personnel.  Arnaud Gavroy Page officielle « Arnaud Gavroy » (@agavroy)  @ArnaudGavroy LinkedIn : Arnaud Gavroy Wikipedia : Arnaud Gavroy

⁶ Pour Maxime Prévot, nous avons exclu du recensement ses supports de communication liés à la Région Wallonne.

Baudouin Sohier ⁷	cdH	Échevin des Sports, de la Santé, des Ressources humaines, de la Communication et du Numérique	http://www.bsohier.be/  Baudouin Sohier  Absent sur Twitter
Bernard Guillitte ⁸	MR	Échevin de l'Environnement et des Espaces verts	http://guillitte.be/  Bernard Guillitte  @Guillitte LinkedIn : Bernard Guillitte Instagram : @guillitte + Tumblr, Pinterest, Google+
Stéphanie Scailquin	cdH	Échevine de la Cohésion sociale, du Logement, de l'Urbanisme et de l'Égalité des chances	 Stéphanie Scailquin Page officielle « Stéphanie Scailquin » (@stephaniescailquincdh)  @StefScailquin LinkedIn : Stéphanie Scailquin
Cécile Crèvecoeur ⁹	cdH	Échevine de la Culture, de la Lecture publique, des Finances et du Budget	Pas de site personnel.  Cécile Crèvecoeur  Absente sur Twitter
Philippe Noël ¹⁰	Ecolo	Président du CPAS	Pas de site personnel.  Philippe Noël  Absent sur Twitter

⁷ Depuis avril 2013, suite à la démission de Benoit Malisoux (cdH).

⁸ Depuis fin 2016, à la suite du départ à la pension d'Alain Detry (MR).

⁹ Depuis août 2014, à la suite de la nomination de Maxime Prévot au gouvernement wallon (redistribution de ses compétences).

¹⁰ Depuis début juillet 2016, suite à la démission de Philippe Defeyt.

Annexe 15 – Productions analysées à propos de la féminisation des noms de rue

1) Dossier de presse



Échevinat de l'Aménagement du territoire, de la Régie foncière, de l'Energie et de la Citadelle

Dossier de presse
23/02/2017 -10h00

Dénomination des voiries à Namur : Des racines et des ailes pour le territoire

CONTEXTE

Namur compte près de 1750 voiries. Chaque année, des voiries sont créées et doivent être dénommées. La suppression des homonymies qui perturbent la distribution du courrier ou l'orientation des services de secours nécessite également de trouver de nouvelles dénominations. Les nouvelles attributions suivent un processus bien rodé au travers duquel nous cherchons à valoriser le territoire namurois et son histoire, où à mettre à l'honneur des personnages porteurs de valeurs.

Actuellement, à peine 2 % des voiries portent le nom d'une femme, alors que plus de 20 % portent celui d'un homme ! En sa séance du 25 février 2016, le Conseil communal a décidé de féminiser davantage les noms des espaces publics et des voiries.

Ce jeudi 23 février, le Conseil statuera sur le nom d'une future voirie à Jambes sur le site des anciens établissements Magondeaux : Rue Julie Dessy. L'occasion de faire le point sur ce processus de dénomination des voiries mais aussi de présenter les 15 noms de femmes retenues pour les prochaines appellations.

LA PROCEDURE POUR CHOISIR LES NOMS DE VOIRIES

Les directives en matière de dénomination des voiries et de numérotation des bâtiments sont définies par le Ministère de l'Intérieur à l'intention des communes.

Une adresse reprenant le nom de voirie et le numéro est à attribuer à chaque accès principal des bâtiments.

Le nom d'une voirie a d'abord un rôle pratique : se référer à une direction (chaussée de Louvain), un lieu (rue du Pont) ou un bâtiment (place de la Station). Il s'agit donc concrètement de **s'orienter et de trouver une destination.**

Mais attribuer un nom de voirie peut aussi rendre un hommage à une personnalité remarquable, à un élément du patrimoine local, national ou international, à un événement historique important. Certains de ces événements ou personnages méritent de laisser une trace dans la mémoire collective. D'autres sont vite oubliés, l'émotion suite à leur disparition ou leur décès ne résistant pas au temps.

Les raisons qui poussent à proposer de nouveaux noms de voiries

Deux motifs rendent nécessaires de proposer de nouveaux noms de voirie :

- ✓ **la création de nouvelles voiries**, suite par exemple à la création d'un nouveau lotissement
- ✓ **la suppression des homonymies**, qui perturbent la distribution du courrier ou l'orientation des services de secours.

Le tri automatisé du courrier par BPost se fait par OCR (reconnaissance optique de caractères), qui traite 11 enveloppes par seconde. Ce traitement automatique implique d'éviter les homonymies, même partielles. Exemples à Namur : rue Henry Dandoy, rue Joseph Dandoy et rue Auguste Dandoy ou encore, Montagne d'Hastedon et rue du Plateau d'Hastedon. La création de noms de voiries concerne donc aussi la suppression de ces homonymies, d'autant plus gênantes quand elles se situent sur une zone avec le même code postal. Dans ce cas, il faut renommer la voirie. Le changement sur la carte d'identité est gratuit.

NB : la manière officielle d'écrire le CP et la commune est : « 5100 Namur (Jambes) » et pas « 5100 Jambes ». Plus d'informations sur <http://www.bpost.be/site/fr/residential/letters-cards/send/addressing.html#2>

La procédure de dénomination de voiries :

La procédure formelle de dénomination de voirie est la suivante :

1. Proposition de dénomination
2. Approbation par le Collège échevinal
3. Approbation par la Commission royale de toponymie et de dialectologie
4. Approbation par le Conseil communal
5. Intégration au Registre national
6. Diffusion de l'information

Pour trouver un nom porteur de sens ou qui mettra en valeur le territoire et le patrimoine namurois, nous procédons :

- ✓ en collectant des informations auprès des archives, des cartes anciennes, des historiens locaux, amateurs ou professionnels, des riverains, etc.
- ✓ en cherchant à apporter « un supplément d'âme » créatif qui parle à l'imaginaire collectif.

Nous veillons à :

- ✓ éliminer les propositions homonymes de voiries existantes.
- ✓ éviter les propositions de personnages peu connus ou appelés à être oubliés rapidement => des dénominations liées à l'actualité et/ou l'émotion du moment qui n'auraient plus de sens d'ici quelques décennies.
- ✓ en sollicitant parfois l'avis technique de BPost.

Chaque nouvelle proposition est soumise à l'approbation du Collège communal et de la Commission royale de toponymie et de dialectologie ; Elle est ensuite adoptée définitivement par le Conseil communal, avant d'être intégrée au Registre national et annoncée aux citoyens concernés. Les

Cabinet d'Arnaud Gavroy – Échevin de la Géographie urbaine - Ville de Namur – Tél. +32.81.24.69.10- Fax +32.81.24. 69.19 Facebook (pro) : <https://www.facebook.com/pages/Arnaud-Gavroy/424177537711218?ref=hl>
Twitter : <https://twitter.com/ArnaudGavroy>

plaques sont réalisées et reprennent le nom de la voirie avec un éventuel bref commentaire explicatif (max 200 caractères).

LA SITUATION ACTUELLE A NAMUR

A Namur, comme dans les autres villes, on peut distinguer les dénominations

- ✓ en référence au passé, ou au présent.
- ✓ avec un lien direct avec le lieu, ou sans lien direct.

En résumé, il existe 4 types de noms de voirie :

- **fonctionnel/signalétique**: route de Gembloux, place de la Station, rue des Forsytias, etc.
- **historique local /folklore local/ touristique** : rue Armée Grouchy, passage de l'Atelier, etc.
- **politique/historique supralocal** : place Mandela, rue des Déportés, etc.
- **symbolique** : rue de l'Ecoconstruction, rue de la Liberté, etc.

Pour les nouvelles appellations, **la Ville de Namur a décidé de privilégier l'équilibre entre ces 4 types de dénominations.**

En date du 25 février 2016, **la Ville a également exprimé le souhait de féminiser davantage les noms des espaces publics et voiries à dénommer ou renommer.** Actuellement, à peine 2 % des voiries namuroises portent le nom d'une femme, alors que plus de 20 % portent celui d'un homme !

Liste des voiries nommées ou renommées depuis 2012

Flawinne	Trieu Josse (Mars 2016) Lieu-dit. Place du Baiser de Flawinne (Mars 2016) En l'honneur d'un fleuron pâtissier local.
Jambes	Rue Jean de Dampierre (Mars 2016) Prince-évêque de Liège, né en 1250 et décédé au château d'Anhaive à Jambes en 1292. Passage de l'Atelier (Septembre 2015) En référence à l'ancienne activité de l'institution sociale du même nom. Place Brunehaut (Avril 2015) La Reine mérovingienne Brunehaut (547 – 613) donna son nom à plusieurs pierres. Appelée aussi Pierre du Diable, celle de Jambes date du néolithique et comportait un dolmen et un cercle de menhirs, couverts par un tumulus. Démolie vers 1820.
Namur	Sentier Jacques-André Saintonge (2016) → <i>Ajout d'une plaque avec un commentaire</i> Ce poète (1921 – 1966) a chanté la Meuse et Namur, sa « ville d'amour », « femme de pierre au langage d'oiseau ».

	<p>Boulevard de Chiny (2016) En référence à l'aile Chiny de la gare SNCB qui servira d'entrée à la future gare des bus.</p> <p>Venelle de l'Hôtel de Ville (Septembre 2015) → <i>Changement de nom.</i> En référence au lieu.</p> <p>Passage des écoliers (Septembre 2015) Pour la desserte piétonne de Saint-Louis.</p> <p>Traverse des Muses (Juin 2014) Proposition pour le centre culturel des abattoirs.</p>
Saint-Servais (voiries existantes, renommées)	<p>Rue des Hortensias (2016) → <i>Changement de nom.</i> En respectant l'historique de la cité sociale.</p> <p>Rue des Primevères (2016) → <i>Changement de nom.</i> En respectant l'historique de la cité sociale.</p> <p>Rue des Gardenias (2016) → <i>Changement de nom.</i> En respectant l'historique de la cité sociale.</p>
Suarlée	<p>Place Berthezène (Décembre 2015) Le 20 juin 1815, ce général français, en bivouac à Suarlée, a protégé la retraite de l'armée Grouchy en combattant les Prussiens entre Suarlée et Rhisnes. (Route touristique Armée Grouchy)</p> <p>Rue Philippe Deponty (Décembre 2015) Maire de Suarlée de 1808 à 1814, et représentant du Département de Sambre-et-Meuse au Corps Législatif à Paris jusqu'en 1815. Propriétaire du château de Suarlée. (Route touristique Armée Grouchy)</p>
Temploux	<p>Chemin Vichery (Décembre 2015) → <i>Changement de nom</i> Le 20 juin 1815, ce général français a combattu les Prussiens au château du Boquet à Temploux pour protéger la retraite de l'armée Grouchy (Route touristique Armée Grouchy) Chemin des Loriots (2014) → <i>Changement de nom</i></p>

Vedrin	Rue du Ravel (Mars 2016) Dans un nouveau quartier de Vedrin donnant accès au Ravel
Erpent	Place des Jardins de Baseilles (Juin 2012) Lieu-dit à proximité d'un nouveau parc. Allée de Fribourg (Juin 2012) Attribuée au 1 ^{er} quartier namurois s'inspirant d'une visite de la ville de Fribourg en Allemagne.

Liste des nouvelles voiries à dénommer

- Jambes, site Magondeaux
- Jambes, Plateau de Bellevue
- Jambes : chemin reliant la rue de Dave au parc Astrid
- Erpent, Porte Saint-Gérard
- Bouge, Poteresse
- Belgrade, projet Thomas&Piron, près des rues Nélis et Gourdin
- Saint-Servais : cité Germinal
- Salzennes : rue Henri Bodart, devenue Henri Blès
- Temploux : partie en cul-de-sac du chemin de Moustier
- La passerelle sur la Meuse
- Des quais de Meuse/Sambre
- Tunnel CAMET + bypass
- Place sur le site du futur conservatoire rue Rogier

Liste des nouvelles voiries à renommer (homonymies)

Sur base d'une liste établie par BPost, il a été constaté qu'une série de rues pose problème de par leur homonymie. De nouvelles appellations devront donc leur être attribuées afin de faciliter la distribution du courrier mais aussi, les interventions des services de secours.

Le choix de la voirie qui gardera son nom peut se faire en fonction du nombre de ménages concernés, mais aussi du nombre d'entreprises présentes sur son tronçon : un changement d'adresse est plus lourd pour une entreprise que pour un ménage.

Belgrade : Rue Camille Godefroid

Namur : rue Godefroid

Flawinne : rue Georges Genot (44)

Flawinne : rue Oscar Genot (81)

Belgrade : rue Victor Genot (44)

Flawinne : rue Belle Vue (54)

Saint-Servais : cité Belle Vue (35)

Belgrade : rue Aimé Arnould (21)

Flawinne : rue Aimé Arnould (25)

Flawinne : rue Joseph Arnould (35)

Flawinne : rue Henry Dandoy (27)
Flawinne : rue Joseph Dandoy (63)
Namur : rue Auguste Dandoy (15)

Belgrade : rue Adolphe Mazy (35)
Jambes : rue Mazy (455)
Flawinne : rue Emile Mazy (26)

Wépion : rue Armand de Wasseige (40)
Cognelée : route de Wasseiges (69)
Champion : route de Wasseiges (5)
Jambes : rue Wasseige (35)

Flawinne : rue Aimable Vigneron (14)
Flawinne : rue Aimable Vigneron Colin (29)

Wépion : chemin du Beau Vallon (20)
Saint-Servais : rue du Beau Vallon (194)
Bouge : rue du Vallon (12)

Namur : chemin du Coquelet (6)
Namur : rue du Coquelet (162)
Bouge : rue du Coquelet (80)

Temploux : rue Saint-Antoine (35)
Namur : rue du Fort Saint-Antoine (16)
Vedrin : rue du Fort Saint-Antoine (2)
Wépion : Bois Saint-Antoine (12)

Vedrin : clos des Aubépines (9)
Erpent : rue des Aubépines (77)

Saint-Servais : Montagne d'Hastedon
Saint-Servais : rue du Plateau d'Hastedon
Namur : place d'Hastedon

FEMINISONS !

Inventaire 2017 des voiries sur le territoire namurois portant un nom de femme

1.-Dynastie

- Louise Marie
- Marie Henriette
- Reine Elisabeth
- Reine Astrid (rue)
- Astrid (parc)
- Reine (ex rue Reine Astrid à Vedrin)
- Joséphine Charlotte

2.-Histoire locale

- Catherine de Savoie
- Blanche de Namur
- Jeanne d'Harcourt

Cabinet d'Arnaud Gavroy – Échevin de la Géographie urbaine - Ville de Namur – Tél. +32.81.24.69.10- Fax +32.81.24. 69.19 Facebook (pro) : <https://www.facebook.com/pages/Arnaud-Gavroy/424177537711218?ref=hl>
Twitter : <https://twitter.com/ArnaudGavroy>

- Thérèse Schumann
- Louise Godin
- Maria de Dorlodot
- Martine Bourtonbourt
- Gabrielle Chatelain
- Isabelle Brunell
- Renée Prinz
- Soeur Jeanne
- Julie Billiard
- Brunehaut
- Marguerite Yourcenar
- Yolande de Namur
- Marie d'Artois

3.- Saintes

- Sainte Anne
- Sainte Julienne
- Sainte Rita
- Sainte Wivinne

Seules 27 voiries (sur environ 1750 = +/- 1,5 %) portent un nom d'une femme. A titre de comparaison, sur base d'un échantillon de 20 % de noms de voiries, **22% portent un nom d'homme**, soit 15 fois plus !

On pourrait bien sûr élargir la liste à : Madame Moutot (variété de fraises de Wépion), Filles de Meuse, Notre Dame du Vivier, Notre Dame, Notre Dame au Bois, Notre Dame de la Paix, Notre Dame aux Champs, Dame, Célestines, Ursulines, Dominicaines, Dames Blanches, ce qui nous amènerait à 2,2 %.

Nouvelles voiries : Quels noms de femmes ?

Le Conseil communal du 25 février 2016 a souhaité établir plus d'égalité en attribuant davantage de noms de voiries à des femmes.

Une liste de 15 femmes a été établie sur base d'un travail de la commission communale compétente.

Cette liste a été adoptée par le Conseil communal du 15 décembre 2016. On aurait pu piocher dans la liste des femmes Prix Nobel, Prix Blondiaux, Prix Sakharov, etc. mais la plupart de ces noms sont très peu connus, déjà employés, ou difficilement scriptibles ou prononçables. Il a donc été décidé d'opter pour des femmes ayant un lien avec Namur.

Les noms de femmes choisies seront proposés prioritairement pour les futurs espaces publics et voiries à dénommer ou à renommer, lorsque le choix du nom d'une personnalité se justifie de préférence à un nom de lieu.

Dans la mesure du possible les familles concernées devront être informées du souhait de la Ville d'honorer un de leurs défunts en attribuant son nom à un espace public ou une voirie sur le territoire communal.

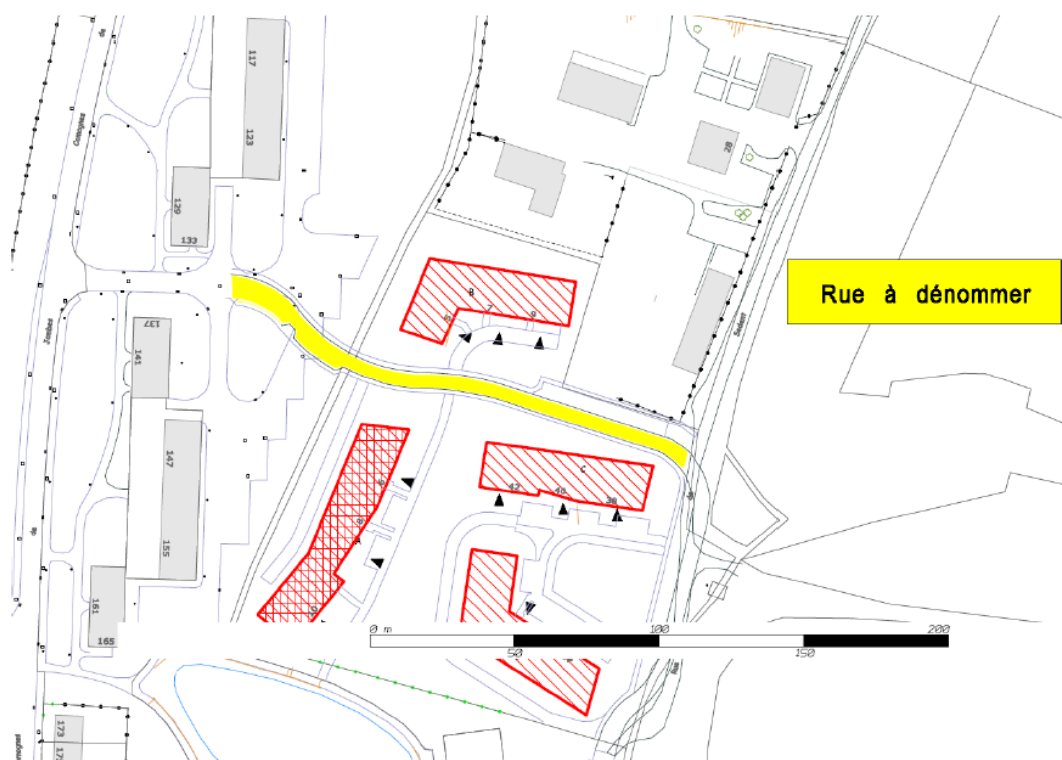
Voici, par ordre alphabétique les propositions qui ont été approuvées par le Conseil communal du 15 décembre 2017 :

- **Hannah Arendt, (1906-1975), philosophe allemande, grande théoricienne du totalitarisme, à l'origine du concept de "banalité du mal", plus que jamais d'actualité à l'heure de la montée de l'extrême droite.**

- **Evelyne Axell** (1935-1972), artiste namuroise, principale figure du Pop Art en Belgique.
- **Paule Bisman** (1897-1973), artiste namuroise, peintre, dessinatrice et sculptrice. Elle commença sa formation en peinture dès 1913 à l'Académie de Namur, puis, en 1919, à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles. Elle est connue autant comme peintre que comme sculpteur, art peu pratiqué par les femmes vu la force physique nécessaire pour travailler le marbre.
- **Tine Briac** (1914-2003), namuroise et porte drapeau du théâtre populaire au XXème siècle. Elle a popularisé le théâtre en wallon.
- **Elizabeth Castreman** (1886-1961), première conseillère communale namuroise en 1921, année des premières élections communales où les femmes purent voter.
- **Louise Colen** (1894-1982), syndicaliste CSC. Le 7 juin 1914, elle fonde le premier syndicat féminin namurois, le Syndicat de l'Aiguille. Elle développera l'action syndicale féminine.
- **Vicomtesse de Baré** (1887 - 1984), princesse allemande habitant à Temploux. Pendant la 2ème guerre, elle intervint souvent auprès des autorités allemandes pour aider soldats et civils belges.
- **Hélène De Visscher** (1919-1970), assistante sociale, fondatrice et Directrice de l'Ecole sociale de Namur. Prix Blondeau en 1969.
- **Julie Dessy**, (1861-1926), épouse d'Edouard Materne, créatrice des premières recettes des confitures Materne.
- **Geneviève Guillaume** (1926-1998), née à Saint-Servais, elle fut reconnue « Juste parmi les Nations » en 1996, pour son action en faveur des enfants juifs durant la guerre.
- **La reine Margot**, (1553-1615) en souvenir de son passage à Namur, notamment sur l'île « Vas-t-y-frotte » en compagnie de Don Juan d'Autriche.
- **Cécile Merveille**, alias Soeur Joséphine (Noville-les-Bois, 22 novembre 1838 – Namur, 25 mars 1928). Entrée chez les Soeurs de la Charité de Namur en 1862, elle consacra 62 des 66 ans de sa vie religieuse à l'administration des hospices civils : Hôpital civil Saint-Jacques en 1866, , Hospice Saint-Gilles en 1873 et Hospice d'Harscamp, dont elle fut directrice, de 1884 à sa mort. Elle reçut le prix Blondeau en 1925 pour « plus de 50 ans de dévouement à la bienfaisance publique ».
- **Dieudonnée Morel** (Namur, 21 juin 1815 – Ixelles 4 septembre 1896). Fille d'un pipier de la rue Saint-Nicolas, Dieudonnée fut l'héroïne des combats qui entourèrent la prise de la Porte Saint-Nicolas le 1er octobre 1830, permettant ainsi l'entrée des Volontaires des campagnes, principalement des Vedrinois. Elle sauva son père d'une mort certaine en étranglant de ses mains le soldat hollandais prêt à le frapper. Après la chute de la Porte, elle revint triomphalement dans son quartier, juchée sur un canon. Par la suite, elle devint institutrice et s'installa à Ixelles. Elle fut décorée de la Croix commémorative le 13 août 1880.
- **Yvonne Perin** (1905-1967), peintre et poète namuroise, née à Bruxelles, elle s'installa à Namur en 1940, où son atelier fut un lieu exceptionnel de rencontres pour les jeunes artistes namurois.
- **Odette Turc-François** (1908-1986), co-fondatrice et Présidente des Jeunesses musicales de Namur.

Cette liste est complétée par un nom d'homme : le **Docteur Willy Peers** (1924-1984), figure namuroise connue pour son combat en faveur de la condition féminine.

Rue Julie Dessy, la première d'une belle série



ENTREPRISE MATERNE : UN PEU D'HISTOIRE

(Copyright : Institut Jules Destrée - Paul Delforge, Décembre 2013)

Chacun s'accorde à citer la date de 1888 pour fixer la naissance d'une entreprise appelée à un bel avenir. C'est en effet à ce moment qu'Édouard Materne crée une entreprise agricole qui se transforme en une siroperie à Wépion, avant de devoir installer une fabrique de confiture à hauteur de Jambes en 1896, pour faire face à la demande de ses produits. Comme son père, Édouard Materne est versé dans le commerce des fruits. Par tradition familiale, il a aussi appris à fabriquer un concentré de poires et de pommes : ce poiré n'est réalisable que quand les récoltes sont bonnes ; le produit est alors vendu à Namur. Juste après son mariage avec Julie Dessy, Édouard fonde une première société sous le nom Établissements Édouard Materne-Dessy : en plus d'une production de fruits à grande échelle sur les coteaux de Wépion et l'île de Dave, le couple fait tourner une siroperie qui connaît le succès.

Pour faire face à la demande, une usine s'installe à Jambes, près de la gare, car Édouard Materne a flairé une belle opportunité industrielle : les droits d'accises sur le sucre sont tels en Belgique que jusqu'alors on ne fabrique pas de confiture industrielle. On se contente de fournir les matières nécessaires (fruits, sucres et verres) à des entreprises anglaises qui parviennent à renvoyer sur le marché continental des produits moins chers que ce qui serait réalisé sur place. Une loi votée en 1897 fait disparaître la surtaxe sur les sucres utilisés pour les confitures. Materne se précipite alors en Angleterre, y fait l'acquisition du matériel adéquat et engage un spécialiste anglais. Avant la Grande Guerre, les Établissements Édouard Materne produisent des confitures, des préparations de pâtes à pommes et des conserves de fruits au naturel. Le succès est au rendez-vous.

Réquisitionnée sous l'occupation allemande de 1914-1918, l'entreprise d'Édouard Materne doit racheter du nouveau matériel en France après l'Armistice. Modernisés, les établissements d'Édouard Materne peuvent attaquer à nouveau le marché ; ils deviennent une société anonyme à laquelle sont intéressés ses cinq enfants. Associé à la gestion de l'entreprise, Jean Materne prend alors le relais d'Édouard (1923).

CONTACTS UTILES POUR DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Arnaud Gavroy – Échevin de l'Aménagement du territoire, de la Régie foncière, de l'Énergie et de la Citadelle– 081/24.69.12 –arnaud.gavroy@ville.namur.be

Sandrine Antheunis – Attachée au cabinet de l'Échevin de l'Aménagement du territoire, de la Régie foncière, de l'Énergie et de la Citadelle– 081/24.69.14- 0485/68.16.85 – sandrine.antheunis@ville.namur.be

Cabinet d'Arnaud Gavroy – Échevin de la Géographie urbaine - Ville de Namur – Tél. +32.81.24.69.10- Fax +32.81.24. 69.19 Facebook (pro) : <https://www.facebook.com/pages/Arnaud-Gavroy/424177537711218?ref=hl>
Twitter : <https://twitter.com/ArnaudGavroy>

2) Article sur le site Internet de la Ville¹¹

ACTUALITES

Dénomination des voiries sur le territoire communal namurois, un processus bien rodé qui tend vers plus de féminisation - 24/02/2017



Namur compte près de 1750 voiries. Chaque année, des voiries sont créées et doivent être dénommées. La suppression des homonymies qui perturbent la distribution du courrier ou l'orientation des services de secours nécessite également de trouver de nouvelles dénominations. Les nouvelles attributions suivent un processus bien rodé au travers duquel nous cherchons à valoriser le territoire namurois et son histoire, où à mettre à l'honneur des personnages porteurs de valeurs.

Actuellement, à peine 2 % des voiries portent le nom d'une femme, alors que plus de 20 % portent celui d'un homme ! En sa séance du 25 février 2016, le Conseil communal a souhaité établir plus d'égalité en attribuant davantage de noms de voiries à des femmes.

Une liste de 15 femmes a été établie sur base d'un travail de la commission communale compétente. Cette liste a été adoptée par le Conseil communal du 15 décembre 2016.

Ce jeudi 23 février, le Conseil a statué sur le nom d'une future voirie à Jambes sur le site des anciens établissements Magondeaux : Rue Julie Dessy. Epouse d'Edouard Materne (mariage à Wierde le 26 septembre 1888), elle fut la créatrice des premières recettes des confitures Materne. Son nom est le premier retenu dans la liste des 15 noms de femmes pour dénommer une nouvelle voirie à Jambes.

Pour plus de détails voir le dossier de presse

Dénomination des voiries à Namur : Des racines et des ailes pour le territoire

¹¹ VILLE DE NAMUR, *Dénomination des voiries sur le territoire communal namurois, un processus bien rodé qui tend vers plus de féminisation*, 24 février 2017, <http://www.ville.namur.be/news.asp?idLayout=53&cid=5742&lcid=109> (page consultée le 2 mars 2017).

3) Article dans le *Namur Magazine*

VILLE DE NAMUR, *Namur Magazine*, n°93, février 2017, p. 25.

TOPONYMIE

Comment choisit-on les noms de rues ?

Namur compte 1750 voiries, appelées rue, avenue, place, chaussée, chemin, allée, clos, ruelle, parc, traverse, boulevard, route, trieu, vanelle, square, cornogne, impasse, quai, sentier, tienne, ... auquel s'ajoute le nom d'un personnage, d'un lieu, d'un événement.

Le nom d'une voirie a d'abord un rôle pratique : nommer une direction (chaussée de Louvain), un lieu (rue du Pont), un bâtiment (place de la Station). Il s'agit donc concrètement de s'orienter et de trouver une destination.

Mais attribuer un nom de voirie peut aussi rendre un hommage à une personnalité remarquable, à un élément du patrimoine local, national ou international, à un événement historique important.

Certains de ces événements ou personnages méritent de laisser une trace dans la mémoire collective. D'autres sont vite oubliés, l'émotion suite à leur disparition ou leur décès ne résistant pas au temps.

Deux motifs rendent nécessaires de proposer de nouveaux noms de voirie :

- la création de nouvelles voiries,
- la suppression des homonymies, qui perturbent la distribution du courrier ou l'orientation des services de secours. Dans ce cas, il faut renommer la voirie. Cela implique aussi de mettre à jour les adresses des riverains. Evidemment, dans ce cas, la modification des informations reprises sur la carte d'identité est gratuite.

Comment faire ?

Après une recherche auprès des archives, des cartes anciennes, des historiens locaux, amateurs ou professionnels, des riverains, un nom est soumis à l'approbation du Collège communal.

Cette proposition est ensuite approuvée par la Commission royale de toponymie et de dialectologie, puis adoptée définitivement par le Conseil communal, avant d'être intégrée au Registre national et annoncée aux citoyens concernés. Ensuite, les plaques sont réalisées, reprenant le nom de la voirie avec un éventuel bref commentaire explicatif.

Cette liste est complétée par un nom d'homme : le Docteur Wilty Peers (1924-1984), figure namuroise connue pour son combat en faveur de la condition féminine.

+ d'info : Géographie Urbaine
081 24 65 74
geographie.urbaîne@ville.namur.be



FÉMINISONS !

Moins de 2 % des voiries namuroises portent le nom d'une femme, alors que plus de 20 % portent celui d'un homme ! Le Conseil communal de février 2016 a souhaité établir plus d'égalité en attribuant davantage de noms de voiries à des femmes. Une liste de 15 femmes a été établie sur base d'un travail de la commission communale compétente :

- Hannah Arendt (1906-1975), philosophe allemande, grande théoricienne du totalitarisme, à l'origine du concept de « banalité du mal », plus que jamais d'actualité à l'heure de la montée de l'extrême droite.
- Evelyne Axell (1935-1972), artiste namuroise, principale figure du Pop Art en Belgique
- Paule Bisman (1897-1973), artiste namuroise, peintre, dessinatrice et sculptrice
- Tine Briac (1914-2003), namuroise et porte drapeau du théâtre populaire et wallon
- Elizabeth Castreman (1886-1961), première conseillère communale namuroise en 1921, année des premières élections communales où les femmes purent voter
- Louise Colen (1894-1982), fondatrice du Syndicat de l'Aiguille premier syndicat féminin namurois
- Vicomtesse de Baré (1887 - 1984), princesse allemande habitant à Tempoux. Pendant la 2^{ème} guerre, elle intervint souvent auprès des autorités allemandes pour aider soldats et civils belges
- Hélène De Visscher (1919-1970), directrice de l'École sociale de Namur. Prix Blondeau en 1969
- Julie Dessy, (1861-1926), épouse d'Edouard Materna, créatrice des premières recettes des confitures Materna
- Geneviève Guillaume (1926-1998). Née à Saint-Servais, elle fut reconnue « Juste parmi les Nations » en 1996, pour son action en faveur des enfants juifs durant la guerre
- La reine Margot, (1553-1615) en souvenir de son passage à Namur, notamment sur l'île « Vas-t-y-frotte » en compagnie de Don Juan d'Autriche
- Cécile Mervielles (1838- 1928), alias sœur Joséphine, prix Blondeau en 1925, directrice de l'Hospice d'Harscamp
- Dieudonnée Morel (1815-1896), héroïne des combats qui entourèrent la prise de la Porta Saint-Nicolas en 1830 lors de la révolution belge
- Yvonne Perin (1905-1967), peintre et poète namurois. Son atelier fut un lieu de rencontres exceptionnel pour les jeunes artistes namurois
- Odette Turc-François (1908-1986), Présidente des Jeunesses musicales de Namur.

4) Publications d'Arnaud Gavroy sur les réseaux sociaux



Arnaud Gavroy, 😊 ravi(e).

24 février, 10:49 · 🌐

Sur 1750 voiries à Namur, seuls 2% portent un nom féminin contre 20% un nom masculin. La ville de Namur veut changer les choses et a établi une liste de femmes célèbres.

#VilledeNamur #voiries #dénomination #féminisation



👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager



7

Meilleurs commentaires ▾

1 partage

Facebook, page officielle d'Arnaud Gavroy (@agavroy)



Arnaud Gavroy a partagé la publication de Paris Match.be.

23 février, 20:38 ·



Paris Match.be

23 février, 15:41 ·

J'aime la Page

Artistes, femmes politiques, combattantes... Namur portera davantage de noms de femmes sur ses voiries. Une initiative de l'échevin de la géographie urbaine Arnaud Gavroy.



Namur : les voiries de la capitale wallonne se féminisent · Paris Match.be

À l'initiative de l'échevin Arnaud Gavroy, les rues de Namur porteront...

PARISMATCH.BE | DE PARIS MATCH.BE

J'aime

Commenter

Partager

6

Facebook, page officielle d'Arnaud Gavroy (@agavroy)



Arnaud Gavroy a changé sa photo de couverture.

23 février, 15:40 · €

DENOMINATION DES VOIRIES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL NAMUROIS : UN PROCESSUS BIEN RODE QUI TEND VERS PLUS DE FEMINISATION.

En prélude au Conseil communal de ce soir, j'ai eu le plaisir de convier ce matin les journalistes à une conférence de presse sur le processus de dénomination des voiries communales. Ils étaient nombreux à vouloir découvrir les détails de ce procédé complexe.

Namur compte près de 1750 voiries. Chaque année, des voiries sont créées et doivent être dénommées. La suppression des homonymies qui perturbent la distribution du courrier ou l'orientation des services de secours nécessite également de trouver de nouvelles dénominations. Les nouvelles attributions suivent un processus bien rodé au travers duquel nous cherchons à valoriser le territoire namurois et son histoire, où à mettre à l'honneur des personnages porteurs de valeurs.

FEMINISONS !

Actuellement, à peine 2 % des voiries portent le nom d'une femme, alors que plus de 20 % portent celui d'un homme ! En sa séance du 25 février 2016, le Conseil communal a souhaité établir plus d'égalité en attribuant davantage de noms de voiries à des femmes.

Une liste de 15 femmes a été établie sur base d'un travail de ma commission communale. Cette liste a été adoptée par le Conseil du 15 décembre 2016.

Ce jeudi 23 février, le Conseil statuera sur le nom d'une future voirie à Jambes sur le site des anciens établissements Magondeaux : Rue Julie Dessy.

Epouse d'Edouard Materne (mariage à Wierde le 26 septembre 1888), elle fut la créatrice des premières recettes des confitures Materne.

Son nom est le premier retenu parmi la liste adopté par le conseil communal pour dénommer une nouvelle voirie à Jambes.

#VilledeNamur #voiries #dénomination #féminisation #homonymies

Copyright : Ville de Namur - P.Lavandy



J'aime

Commenter

Partager

Facebook, page
officielle d'Arnaud
Gavroy
(@agavroy)



Arnaud Gavroy a ajouté 7 photos — 😊 fier.

23 février, 15:25 · 🌐

DENOMINATION DES VOIRIES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL NAMUROIS : UN PROCESSUS BIEN RODE QUI TEND VERS PLUS DE FEMINISATION.

En prélude au Conseil communal de ce soir, j'ai eu le plaisir de convier ce matin les journalistes à une conférence de presse sur le processus de dénomination des voiries communales. Ils étaient nombreux à vouloir découvrir les détails de ce procédé complexe.

Namur compte près de 1750 voiries. Chaque année, des voiries sont créées et doivent être dénommées. La suppression des homonymies qui perturbent la distribution du courrier ou l'orientation des services de secours nécessite également de trouver de nouvelles dénominations. Les nouvelles attributions suivent un processus bien rodé au travers duquel nous cherchons à valoriser le territoire namurois et son histoire, où à mettre à l'honneur des personnages porteurs de valeurs.

FEMINISONS !

Actuellement, à peine 2 % des voiries portent le nom d'une femme, alors que plus de 20 % portent celui d'un homme ! En sa séance du 25 février 2016, le Conseil communal a souhaité établir plus d'égalité en attribuant davantage de noms de voiries à des femmes.

Une liste de 15 femmes a été établie sur base d'un travail de ma commission communale. Cette liste a été adoptée par le Conseil du 15 décembre 2016.

Ce jeudi 23 février, le Conseil statuera sur le nom d'une future voirie à Jambes sur le site des anciens établissements Magondeaux : Rue Julie Dessy. Epouse d'Edouard Materne (mariage à Wierde le 26 septembre 1888), elle fut la créatrice des premières recettes des confitures Materne. Son nom est le premier retenu parmi la liste adoptée par le conseil communal pour dénommer une nouvelle voirie à Jambes.

#VilledeNamur #voiries #dénomination #féminisation #homonymies

Copyright : Ville de Namur - P.Lavandy



Facebook, compte d'Arnaud Gavroy

Annexe 16 – Analyse du dossier de presse émanant du cabinet d’Arnaud Gavroy

Communication publique		Communication politique		Indicateurs
OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION				
Concerne l’ intérêt général	X	Concerne l’ intérêt individuel/idéologique		<i>Cible : d’abord les journalistes, mais aussi tous les Namurois ; intérêt général</i>
S’inscrit dans le cadre des missions de l’ information des services publics	X	Valorisation de l’action d’un élu	X	<i>Information au citoyen mais valorisation des actions d’Arnaud Gavroy en tant qu’individualité</i>
Démarche globale inscrite dans l’exercice même de la gouvernance publique	X	Inscrite dans l’exercice d’un mandat politique	X	<i>Communication liée à la gouvernance publique, mais rattachée au mandat de Gavroy (car Échevin de la Géographie urbaine, mentionné tel quel)</i>
Vise à améliorer les relations entre les administrations et les usagers, maintien du lien social		Vise à conserver la confiance de l’électeur	X	<i>Vise à conserver la confiance de l’électeur en montrant que Gavroy est actif et engagé dans ses fonctions</i>
Favorise la participation éclairée des usagers aux processus de décision		Favorise la compréhension et la justification de décision	X	<i>Informé (démarche administrative...) mais surtout justifier la décision (« Les raisons qui poussent à proposer de nouveaux noms de voiries »)</i>
CONTENU				
Rend compte des actions , projets, mis en place par les représentants des institutions publiques	X	Vision programmatique et se réfère à un objectif global		<i>Information sur les actions de la Ville de Namur</i>
Volonté de transparence	X	Volonté d’ efficacité	X	<i>Description des actions futures + montrer aux lecteurs l’efficacité de Gavroy dans son domaine</i>
Respect du droit public et des règlements de communication publique	X	Respect des règlements de communication politique	X	<i>Communication au citoyen (information utile)</i>
Activation de l’ identité locale	X	Activation du militantisme local		<i>Activation identité locale (territoire de Namur et ses figures importantes)</i>
FORME				
Gommer les noms propres des Ministres pour ne laisser subsister que la mention de leur fonction	X	Signature du politique en son nom propre	X	<i>Sujet des phrases collectif (« La ville de Namur ») mais la présence du pied de page influence l’interprétation du texte (« nous »)</i>

Annexe 17 – Analyse de la page du site Internet consacrée à la féminisation

Communication publique	Communication politique	Indicateurs
OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION		
Concerne l' intérêt général	X	Concerne l' intérêt individuel/idéologique
S'inscrit dans le cadre des missions de l' information des services publics	X	Valorisation de l'action d'un élu
Démarche globale inscrite dans l'exercice même de la gouvernance publique	X	Inscrite dans l'exercice d'un mandat politique
Vise à améliorer les relations entre les administrations et les usagers, maintien du lien social	X	Vise à conserver la confiance de l'électeur
Favorise la participation éclairée des usagers aux processus de décision		Favorise la compréhension et la justification de décision
	X	
CONTENU		
Rend compte des actions , projets, mis en place par les représentants des institutions publiques	X	Vision programmatique et se réfère à un objectif global
Volonté de transparence	X	Volonté d' efficacité
Respect du droit public et des règlements de communication publique	X	Respect des règlements de communication politique
Activation de l' identité locale	X	Activation du militantisme local
FORME		
Gommer les noms propres des Ministres pour ne laisser subsister que la mention de leur fonction	X	Signature du politique en son nom propre

Annexe 18 – Analyse de l'article du *Namur Magazine* n°94

Communication publique		Communication politique		Indicateurs	
OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION					
Concerne l' intérêt général	X	Concerne l' intérêt individuel/idéologique		<i>Cible du message : tous les citoyens namurois. Public large</i>	
S'inscrit dans le cadre des missions de l' information des services publics	X	Valorisation de l'action d'un élu		<i>Intérêt public. Message objectif, factuel</i>	
Démarche globale inscrite dans l'exercice même de la gouvernance publique	X	Inscrite dans l'exercice d'un mandat politique		<i>Message lié à la gouvernance publique, qui dépasse le cadre d'un mandat en particulier</i>	
Visé à améliorer les relations entre les administrations et les usagers, maintien du lien social	X	Visé à conserver la confiance de l'électeur		<i>Maintien du lien avec le citoyen en l'informant des actions et en lui permettant d'en savoir plus (« + d'info : Géographie Urbaine », tél. + mail)</i>	
Favorise la participation éclairée des usagers aux processus de décision		Favorise la compréhension et la justification de décision	X	<i>Justification de la décision : « deux motifs rendent nécessaire de proposer des noms de voirie », « moins de 2 % des voiries namuroises portent le nom d'une femme, alors que plus de 20 % portent celui d'un homme ! » + usage du point d'exclamation</i>	
CONTENU					
Rend compte des actions , projets, mis en place par les représentants des institutions publiques	X	Vision programmatique et se réfère à un objectif global		<i>Information sur les actions de l'Institution</i>	
Volonté de transparence	X	Volonté d' efficacité		<i>Enoncés descriptifs, détaillant le processus mené par l'administration + informations utiles pour le citoyen (« la modification des informations reprises sur la carte d'identité est gratuite »)</i>	
Respect du droit public et des règlements de communication publique	X	Respect des règlements de communication politique		<i>Fonction d'information au citoyen</i>	
Activation de l' identité locale	X	Activation du militantisme local		<i>Identification à un territoire et à ses figures importantes</i>	
FORME					
Gommer les noms propres des Ministres pour ne laisser subsister que la mention de leur fonction	X	Signature du politique en son nom propre		<i>Sujet collectif : « le Conseil communal »,</i>	

Annexe 19 – Analyse des publications d’Arnaud Gavroy sur Facebook

Communication publique	Communication politique		Indicateurs	
OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION				
Concerne l’ intérêt général	X	Concerne l’ intérêt individuel/idéologique	X	<i>S’adresse théoriquement à un public large, mais plus spécifiquement à ceux qui le suivent sur Facebook (sans doute bcp de sympathisants)</i>
S’inscrit dans le cadre des missions de l’ information des services publics		Valorisation de l’action d’un élu	X	<i>Mise en évidence de ses actions (« processus bien rodé », « procédé complexe ») ; « ravi », « fier »</i>
Démarche globale inscrite dans l’exercice même de la gouvernance publique		Inscrite dans l’exercice d’un mandat politique	X	<i>Informations liées à ses compétences en géographie urbaine</i>
Vise à améliorer les relations entre les administrations et les usagers, maintien du lien social		Vise à conserver la confiance de l’électeur	X	<i>Démontrer son engagement en tant qu’élus ; mettre en évidence qu’il est actif</i>
Favorise la participation éclairée des usagers aux processus de décision		Favorise la compréhension et la justification de décision	X	<i>Expliquer et justifier la décision de féminiser les noms de rue</i>
CONTENU				
Rend compte des actions , projets, mis en place par les représentants des institutions publiques	X	Vision programmatique et se réfère à un objectif global	X	<i>Information sur les actions de l’Institution mais aussi sur le programme de l’élus en tant qu’Échevin de la géographie urbaine</i>
Volonté de transparence		Volonté d’ efficacité	X	<i>Énoncés performatifs : prouver son engagement</i>
Respect du droit public et des règlements de communication publique		Respect des règlements de communication politique	X	<i>Communication personnelle, promotion</i>
Activation de l’ identité locale	X	Activation du militantisme local	X	<i>Renvoie à l’identité locale mais aussi volonté de susciter l’engouement pour l’Échevin</i>
FORME				
Gommer les noms propres des Ministres pour ne laisser subsister que la mention de leur fonction		Signature du politique en son nom propre	X	<i>« J’ai eu le plaisir » + page Facebook donc inévitablement nom de l’Échevin</i>

Bibliographie

CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION, *Livre II. Publicité de l'administration.* Titre II. *Publicité active,* online, <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=7522> (page consultée le 28 mars 2017).

Déclaration de politique générale du Collège communal namurois pour la législature 2012-2018, 3 décembre 2012, disponible sur <http://www.ville.namur.be/page.asp?langue=FR&id=5562> (page consultée le 5 avril 2017).

VILLE DE NAMUR, *Charte éditoriale de la Ville de Namur,* juin 2016.

VILLE DE NAMUR, *Dénomination des voiries sur le territoire communal namurois, un processus bien rodé qui tend vers plus de féminisation,* 24 février 2017, <http://www.ville.namur.be/news.asp?idLayout=53&cid=5742&lcid=109> (page consultée le 2 mars 2017).

VILLE DE NAMUR, *Namur Magazine,* n°29, mars 2001.

VILLE DE NAMUR, *Namur Magazine,* n°41, mars 2004.

VILLE DE NAMUR, *Namur Magazine,* n°52, décembre 2006.

VILLE DE NAMUR, *Namur Magazine,* n°71, septembre 2011.

VILLE DE NAMUR, *Namur Magazine,* n°76, décembre 2012.

VILLE DE NAMUR, *Namur Magazine,* n°93, février 2017.

VILLE DE NAMUR, *Namur Magazine,* n°94, avril 2017.

VILLE DE NAMUR, *Rapport 2016 sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Namur,* online, <http://www.ville.namur.be/page.asp?id=6191&langue=FR> (page consultée le 22 mars 2017).